



Journal des Cercles



N° 4
Avril 2021

Edito

Y en a marre de tous ces gens qui veulent réécrire l'histoire. Le passé est passé. Et rien ne le fera revivre. Nous ne sommes pas responsables des actes de nos ancêtres.

Notre attention n'est pas de leur donner l'absolution pour les actes commis, pas plus que de pratiquer, en leur nom, une repentance contrite.

Elle est simplement d'agir de telle sorte que nos descendants puissent construire leur propre vie sans plier sous le poids d'un fardeau qui n'est pas le leur.

Nous ne portons pas le nom de nos pères ni celui de nos aïeux, mais celui de nos enfants. Ainsi, juger le passé avec les codes du présent, c'est les priver d'un avenir apaisé et faire d'eux d'éternels pénitents.

Alors, mesdames les inquisitrices et messieurs les inquisiteurs de tout poil, passez votre chemin et arrêtez d'emmerder le peuple avec votre idéologie révisionniste. Condamner les vivants pour les crimes des morts est le moyen le plus sûr pour reproduire les erreurs et les haines de l'histoire.

A l'approche des 150 ans de la mort de Napoléon 1^{er}, les débats s'enflamment pour savoir s'il faut ou non commémorer cet anniversaire.

Personnellement, cela m'indiffère.

Sachez, cependant, qu'en exposant que le « côté sombre » du personnage en niant son « côté lumière » (ou inversement) et cela sans contextualiser son action, vous condamnerez, demain, vos *héros* politiques d'aujourd'hui à la même sentence.

Question commémoration, l'Histoire est facétieuse. Avant d'envisager la mort, il lui faut rappeler la naissance, celle d'une révolte qui a bien failli tourner en révolution. Un événement insurrectionnel comme Paris en produit parfois.

Il y a 150 ans, le 18 mars 1871, refusant la capitulation face aux Prussiens, s'opposant à la prise des canons de la garde nationale et surtout craignant la restauration de la monarchie, une partie des Parisiens se soulève. C'est le début de la Commune de Paris.

Soixante-douze jours qui eurent un effet *Kapital* bien au-delà de nos frontières et ... du XIX^{ème} siècle. Une colère exutoire face à des gouvernants arrogants et détachés du peuple, à des puissances hégémoniques, à une industrialisation forcenée enrichissant une petite minorité, à un système financier triomphant portant les germes d'un effondrement étatique, à une paupérisation galopante, à une urbanisation ghettoïsante, ...

Naturellement, toute ressemblance avec une situation politique, économique et sociale actuelle est purement fortuite.

Les gouvernants d'aujourd'hui sont bien plus intelligents que ceux d'hier.

DANS CE NUMÉRO

Edito	1
Activités des cercles	2

- Le cercle de Bourges à la rencontre des citoyens
- Tournée des cercles

Activités des cercles (suite) 3

- Un référendum local soutenu par l'APUC

Actualités territoriales 4

- Le mille-feuilles territorial européen se heurte à la crise sanitaire
- Calendrier des futures tournées régionales

Autour de la Souveraineté 5

- L'Europe, un substitut à la Nation?

Vie de l'association 6

- Vos réactions
- Radio Terre de Mixes
- Nos membres, des livres
- Ils ont leur site ou blog
- L'Europe, un substitut à la Nation? (suite)

✉: coordinationdescercles@free.fr

🌐: <https://www.pouruneconstituante.fr/>



**ASSOCIATION POUR
UNE CONSTITUANTE**

Activités des Cercles.

Le cercle de Bourges à la rencontre des citoyens

Il y a maintenant plus de 11 ans que le Cercle de Bourges a été créé !

Tout au long de ces années, avec des moments plus forts que d'autres, la vie du Cercle a été jalonnée de rencontres régulières réunissant ses membres selon un nombre fluctuant d'une période à l'autre. Les échanges ont toujours été animés par l'objet même de l'association : **"l'élection, au suffrage universel direct, d'une Assemblée constituante en France"**.

Les comptes rendus des rencontres (adressés régulièrement à l'association) soulignaient le souci permanent des membres, non seulement, à sensibiliser les citoyens sur la nécessité de refonder les règles institutionnelles actuelles qui régissent le peuple mais également sur celle de créer des liens avec d'autres organisations militantes pour envisager des actions en commun sur des valeurs et des enjeux partagés.

Le cercle de Bourges a engagé de nombreuses initiatives au bénéfice des citoyens des territoires du département (Bourges, Saint Amant Montrond, Orval, Saulzais le Potier, Pigny, Vierzon, Saint Christophe le Chaudry), initiatives telles que : **cafés-repaire/militants; programme de tables-rondes sur des thématiques définies; débats et rencontres publics avec exposition sur l'histoire des Constituantes; lettres ouvertes aux élus du Cher (députés, sénateurs), aux maires, aux candidats aux élections législatives, cantonales; appels publics aux citoyens; rencontres avec la presse locale et émissions à la radio locale; animations et pétitions sur la voie publique, ainsi que le tractage sur les marchés de diverses communes, sans omettre l'ouverture des cahiers de doléances à l'occasion de rencontres avec des citoyens.** A souligner, également, la participation à plusieurs occasions de responsables nationaux de l'APUC : André Bellon et Anne-Cécile Robert.

Le Cercle de Bourges est membre du Collectif Stop Tafta et du collectif Inter-associatif.

A ce propos, un rapide recensement des thèmes mis en discussion lors de ces manifestations au cours de ces moments montre l'intérêt des citoyens pour les

[Vous trouverez les comptes rendus et actions du cercle de Bourges en cliquant sur le lien suivant:](#)

[BOURGES \(18\) - ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE](#)

sujets portés par le cercle : **"Sommes-nous toujours en République ?" - "Comment réinventer la démocratie ?" - "Comment assurer une réelle représentation des citoyens ?" - "Comment rendre effective le devise républicaine ?" - "Europe et politique extérieure : quel contrôle populaire ?" - "Droits et libertés : principes constitutionnels et réalités"**.

Et aujourd'hui ...

Le cercle de Bourges est confronté à plusieurs difficultés.

Bien sûr le contexte de crise sanitaire et les mesures gouvernementales prises à cet effet font que depuis de nombreux mois les membres ne se sont pas réunis en présentiel, affaiblissant considérablement la dynamique de travail que le cercle avait su créer dès le début de son activité.

A cela, s'ajoutent d'autres difficultés liées à la santé, au vieillissement et à l'éloignement géographique de certains membres. Elles ont eu pour conséquences une participation réduite aux réunions, et malheureusement à une diminution du renouvellement de quelques adhésions.

Cependant, les adhérents de 2021 ont exprimé la volonté de se retrouver pour réfléchir ensemble à l'activité du Cercle dans le prolongement de la démarche engagée ces dernières années.

Il leur tarde de définir les actions concrètes permettant de relayer l'Appel de l'APUC aux citoyens à **"Se mobiliser pour ne pas disparaître !"**

TOURNÉE DES CERCLES

Pour Hugues Debotte, animateur de la tournée des cercles, les arguments pour une autre démocratie mûrissent au fil des régions visitées. Après une partie de la Bourgogne et la Franche Comté, le Grand Est a été ainsi abordé de façon plus organisée, durant le week-end du 19 au 21 février - **entretiens avec des membres de l'APUC en Alsace, participation à manifestation GJ en Moselle, travaux en commun avec des membres d'associations lorraines notamment celles de l'axe « Nancy-Commercy »** où de nombreuses idées citoyennes se sont développées (*horizontalité, démocratie participative, RIC, ...*) -.

Du 2 au 5 mars, des rencontres citoyennes ont été orchestrées en Bretagne, réunissant des membres d'associations portant une réelle réflexion sur des thèmes tels que : démocratie - municipalisme—autonomie - justice - droit ...



Activités des cercles (suite).

Un référendum local soutenu par l'APUC

Pour tout Être humain, l'eau est un bien essentiel, puisqu'indispensable à la vie. Outre ces fonctions vitales, elle est cruciale pour permettre à la population de s'alimenter. Sans elle, pas d'agriculture possible.

Lorsqu'elle est présente en quantité limitée sur un territoire, bien souvent le chaos et la guerre règnent.

C'est pourquoi les modalités de gestion de cette ressource naturelle doivent figurer au cœur des préoccupations politiques. En particulier, sa captation privée doit être proscrite et **le caractère de bien commun doit lui être attribué partout.**

L'organisation de la production et de la distribution de l'eau relèvent de l'action communale, intercommunale ou territoriale.

Pour ce faire, les collectivités locales disposent de plusieurs modes de gestion de l'eau : la régie publique (la collectivité assure elle-même cette production et distribution) ou la délégation de service public. Cette dernière consiste à confier à une entreprise privée l'exploitation de l'eau, à charge pour elle de se rémunérer sur les usagers, devenus alors des « clients ».

Force est de constater que la captation privée de ce bien commun qu'est l'eau ne répond en rien aux besoins et aux intérêts de la population. Selon le rapport de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) paru en juillet 2015 (Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement – Panorama des services et de leur performance en 2012), les tarifs de l'eau sont beaucoup plus importants en cas de gestion via une délégation de service public que par une régie publique.

En 2012, le prix moyen de l'eau potable en France est ainsi *"plus élevé en moyenne de 20 centimes et celui de l'assainissement collectif de 22 centimes pour les services gérés en délégation que pour les services en régie"*, selon l'ONEMA. Ce qui représente un prix de 1,88 €/m³ en gestion directe et 2,08 €/m³ en gestion déléguée pour l'eau potable. **Soit un prix plus élevé d'environ 12% pour l'opérateur privé.** Concernant l'assainissement collectif, le prix est de 1,75 €/m³ en gestion directe et 1,97 €/m³ en gestion déléguée, **soit 10% environ plus cher.**

Et pour cause, les factures d'eau et/ou d'assainissement doivent augmenter tous les ans de façon significative afin de permettre le versement d'importants

dividendes au détriment de l'investissement et de la maintenance des infrastructures nécessaires pour une qualité de l'eau optimale.

Cette **politique du profit quoiqu'il en coûte** prive naturellement les usagers les plus défavorisés de bénéficiaire de tarifs sociaux leur donnant accès, en quantité suffisante, à cette ressource essentielle pour leurs besoins quotidiens.

Il s'agit, donc, d'un **enjeu démocratique majeur.**

Les citoyennes et les citoyens doivent reconquérir pleinement leur souveraineté sur la gestion de l'eau.



Pour ce faire, la Constitution prévoit un dispositif de référendum local fixé par l'article 72-1 alinéa 1 qui stipule que *« les projets de délibération ou d'acte relevant de la compétence d'une collectivité territoriale peuvent, à son initiative, être soumis, par la voie du référendum, à la décision des électeurs de cette collectivité »*.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a détaillé la mise en œuvre de ce mécanisme par les articles LO 1112 et suivants.

Il est par conséquent indispensable que les citoyennes et les citoyens s'emparent de cet outil pour demander à la collectivité locale gestionnaire l'organisation dans les meilleurs délais d'un **référendum relatif à la gestion de l'eau** sur leur territoire.

La question posée aux électeurs pourrait être formulée de façon suivante : *« souhaitez-vous que l'eau soit gérée par la collectivité ou par une entreprise privée ? »*.

Sur le bassin de Carcassonne, le service de l'eau potable et de l'assainissement concerne 81 communes du territoire de l'EPCI. A ce titre, un collectif composé des Gilets Jaunes carcassonnais, de l'association Carcassonne Eau, d'ATTAC Aude et des syndicats départementaux Solidaires et FSU a demandé la mise en place d'un tel référendum au Président de l'organisme intercommunal de regroupement gérant l'eau et l'assainissement pour l'ensemble des communes membres.

Un courrier lui a été envoyé et la presse locale sollicitée pour donner un maximum de résonance médiatique à nos revendications.

Le cercle de l'Aude, partie prenante de cet appel, souhaite que cette initiative essaime sur l'ensemble du territoire afin qu'enfin la participation des citoyens aux décisions les concernant soit effective et encouragée.



Actualités territoriales.

LE MILLE-FEUILLES TERRITORIAL EUROPÉEN SE HEURTE À LA CRISE SANITAIRE

Dans un article précédent (cf. JdC N°2: *Les Collectivités territoriales: faire et défaire, c'est toujours réformer*), nous avons mis l'accent sur le danger antirépublicain que représentait la démarche des gouvernements successifs à regrouper les communes en une espèce de gloubi-boulga arc-bouté sur la gouvernance des moyens administratifs et financiers mis à leur disposition. Et cela naturellement au détriment de réponses adaptées aux attentes et préoccupations de leurs administrés.

Ce faisant, nous en avons profité pour souligner le danger potentiel pour la préservation de la cohésion nationale que pourrait jouer le Comité européen des Régions, comité qui se veut être un lien direct entre l'Europe et les collectivités territoriales des pays membres.

Concomitamment à ce comité, l'Union Européenne développe depuis plus de 2 décennies un programme de coopération transfrontalière européenne (ETC ou Interreg) dont l'objectif global est de fournir un cadre de bonne gouvernance pour la mise en œuvre d'actions communes et d'échanges politiques entre les acteurs nationaux, régionaux et locaux de différents Etats membres. Cette coopération s'appuie sur le fonds européen de développement régional (FEDER) et le fonds de cohésion (FC). Son budget pour la période de 2021 - 2027 est de quelque 234,6 Mrds d'€.

Depuis le 20 janvier 2021, la Région Grand-Est assure, pour une durée d'un an, la présidence de la **Grande Région**, un espace frontalier de près de 12 millions d'habitants formé par les **Länders de Sarre et de Rhénanie-Palatinat**, la **Wallonie**, la **fédération de Wallonie - Bruxelles** et la **communauté germanophone de Belgique**, l'**intégralité du Grand - Duché du Luxembourg** et la **Lorraine**.

Fondée, en 1980, par un acte juridique formalisant cette coopération, la **Grande Région** dispose de plusieurs organes pour assurer les missions fixées par chaque présidence tournante:

- Un organe politique : le sommet des Exécutifs de la Grande Région (pour la France l'organe politique est bicéphale - le président du conseil régional et le préfet de région),
- Un organe consultatif: le Conseil parlementaire interrégional (pour la France, il s'agit du Conseil Régional),
- Un second organe consultatif: le comité économique et social de la Grande Région, composé d'experts et de partenaires économiques et sociaux.

A ces différents organes s'ajoutent d'autres structures

sollicitées pour mettre en œuvre certains projets initiés pour cet espace transfrontalier - *la Maison de la Grande Région*, *le centre Européen Robert Schumann*, *la Task Force Transfrontalière* -.

Malgré les volontés affichées de coopération, notamment en matière de santé publique, de sécurité et de protection civile (4^{ème} axe de l'ambition de la présidence française), la crise de la Covid - 19 a dévoilé l'impéritie de toutes ces structures doctement nommées, richement dotées et savamment dirigées.

Ainsi, selon le « *Luxembourger Post* », la grande région, censée être un territoire d'expérimentation pour la mise en œuvre accélérée d'échanges entre pays limitrophes, s'est transformée en symbole des divergences nationales, avec l'application de mesures décidées au niveau national.

Enfin, on est en droit de s'interroger sur l'attitude du Conseil Régional Grand Est, dans le cadre du Conseil Parlementaire interrégional de la Grande Région, lorsque l'on sait que ni l'ex région Champagne-Ardenne et ni la Collectivité européenne d'Alsace ne sont membres de cet espace transfrontalier.

C'est un fait bien établi dans l'univers néolibéral, multipliez les lieux de consultation et de décision, nommez à leur tête des ambitieux, qualifiez leur poste d'un titre ronflant et dotez les d'un budget conséquent (assumé par le contribuable). Le temps qu'ils s'accordent entre eux, vous pouvez mettre en œuvre votre propre stratégie sans obstacle majeur et ... pour longtemps.

Ce n'est qu'en pâtisserie que les mille-feuilles sont utiles aux plaisirs simples de la vie.

CALENDRIER DES FUTURES TOURNÉES RÉGIONALES

Dans le cadre de l'appel aux Etats Généraux pour l'Election d'une Constituante, et en coopération avec d'autres mouvements citoyens et accompagnés par des membres de l'APUC, nous parcourons le pays région par région afin de créer du lien au plus proche des citoyens et répondre ainsi à leurs interrogations sur la démocratie, la souveraineté, la justice, le droit, l'autonomie, le municipalisme. Après le Grand Est et la Bretagne, c'est au tour de l'axe Avignon / Perpignan / Carcassonne, première partie de l'Occitanie et d'Avignon/Arles.

Transmettez nous le calendrier des événements de votre région (à l'adresse suivante: **coordinationdes-cercles@free.fr**), nous organiserons la tournée des cercles en conséquence.



L'Europe, un substitut à la Nation?

Anne-Cécile Robert, vous êtes journaliste, spécialiste des institutions européennes et de l'Afrique, membre du comité de rédaction et du directoire du *Monde diplomatique*.

Vous vous intéressez particulièrement aux systèmes politiques et institutionnels et à la démocratie.

Docteur en droit européen, vous êtes également professeur associé à l'Institut d'études européennes de l'université Paris-VIII. Vous vous êtes opposée au projet de constitution européenne.

Vous êtes membre fondatrice et trésorière de l'Association Pour Une Constituante.

En quoi l'UE est-elle, dans son fonctionnement actuel, un dissolvant des souverainetés nationales et donc de celle de la France?

La construction européenne repose sur des transferts réguliers de compétences nationales.

Depuis 1951, les Etats ont ainsi attribué des pouvoirs de plus en plus importants aux institutions de Bruxelles. Dans certains secteurs clés, comme le commerce, la monnaie ou l'agriculture, ils se sont entièrement dépossédés ; dans d'autres, ils partagent dans des proportions variables des pans entiers de leurs compétences avec l'Union européenne : aménagement du territoire, santé, consommation, contrôle des frontières, diplomatie, etc.

Si les gouvernements transfèrent volontairement ces pouvoirs en signant des traités, une partie de ces transferts est le produit de la coopération quotidienne des juges européens et nationaux qui maximisent les effets des traités pour réduire concrètement ce qui reste de compétences nationales.

En particulier, dans chaque litige qui lui est soumis, la Cour de justice de l'Union européenne choisit toujours la solution qui avantage Bruxelles et renforce ces pouvoirs.

Ce processus n'est pas démocratique.

En effet, les gouvernements – et notamment le gouvernement français – rendent très peu compte de leur politique européenne au Parlement. Les citoyens ne sont quasiment jamais consultés sur les enjeux européens et, lorsqu'ils le sont comme en 2005 sur le traité constitutionnel, leur verdict n'est pas respecté.

Au quotidien, le droit européen est fabriqué selon le système antidémocratique de la « gouvernance » ou la technocratie l'emporte sur la démocratie.

Les peuples et les élections ne jouent qu'un rôle marginal dans la légitimation des décisions prises qui sont, en pratique, produites par des négociations longues et peu transparentes, des comités d'experts, ainsi que des processus consultatifs très sélectifs et arbitraires.

L'élection du Parlement européen, tous les cinq ans, n'est qu'un théâtre d'ombres destiné à avaliser une absence intrinsèque de démocratie.

Beaucoup de responsables politiques français affirment que l'UE est la seule structure supranationale et intergouvernementale capable de s'opposer aux « super puissances » telles que la Chine, les USA, la Russie, ... Est-ce une réalité ou fiction ?

L'évaporation des compétences nationales induit une perte de souveraineté nationale et populaire qui n'est jamais compensée par l'avènement d'une « démocratie européenne ».

Celle-ci n'est d'ailleurs pas souhaitée par les classes dirigeantes du continent converties à une « gouvernance » qui leur permet de se passer du verdict des urnes pour mettre en œuvre des politiques décidées en petits comités.

Une « démocratie européenne » n'est pas possible, ni aujourd'hui ni demain, car elle impliquerait l'existence d'un « peuple européen », suffisamment cohérent pour envisager et construire un destin commun.

Or, tout montre qu'un tel peuple n'existe pas et que les intérêts des Etats comme des populations divergent sur la plupart des grands enjeux du moment : défense et sécurité (exemple : absence de solidarité avec la Grèce dans son conflit avec la Turquie ou avec les pays du sud de l'Union confrontés au défi migratoire), santé (exemple : négociations parallèles et opaques sur les vaccins covid), énergie (divergences sur le gazoduc Nordstream2), industrie (l'Union préfère les marchés financiers) etc.

La « démocratie européenne » est une chimère dangereuse.

A-t-on d'autres choix que de rester dans l'UE ou de la quitter comme l'ont fait les Anglais ? Si oui lesquels ?

Certains estiment que la solution à ces régressions démocratiques réside dans un « sursaut fédéral », c'est-à-dire dans le transfert d'encore plus de pouvoirs à Bruxelles. Suite de l'article à la page 6



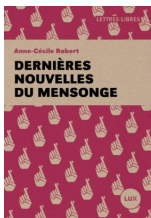
Vie de l'association.

Vos réactions

Le troisième numéro du Journal des Cercles n'a pas suscité de réaction particulière, de votre part.

Aussi, est-il peut-être nécessaire de rappeler l'importance de vos commentaires et suggestions, comme il est tout aussi vital de nous suggérer des thèmes et sujets qui vous paraissent insuffisamment ou jamais traités, voire de nous faire part de votre expérience au sein de votre cercle.

Nos membres, des livres



... ou comment la classe dirigeante instrumentalise la lutte contre les *fake news* pour se maintenir au pouvoir.

Alors qu'il faudrait rechercher les racines d'une confusion essentiellement politique et philosophique, on tend plutôt à organiser la surveillance d'internet au risque de réduire les libertés de tous.... **Anne-Cécile Robert.**

Des habitants d'une petite ville normande confrontée à un projet d'implantation d'une très grande surface commerciale ... « *Une fiction dystopique qui n'est pas sans rappeler la tonalité burlesque de Marcel Aymé* » comme le soulignent les critiques locales. **Etienne Tarride**



L'Europe, un substitut à la Nation? (suite de l'article de la page 5)

Cela reviendrait en réalité à enterrer définitivement la souveraineté populaire au profit de la « gouvernance ».

D'autres estiment au contraire que la France doit quitter l'Union européenne comme l'ont fait les Britanniques. Cela impliquerait la reconstruction d'un projet national basé sur des institutions véritablement républicaines et non pas une énième aventure bonapartiste derrière un chef charismatique.

Quoi qu'il en soit, seul le peuple français peut décider pour lui-même. C'est à lui de débattre et de choisir le destin qu'il souhaite.

Ce sera l'une des tâches de l'Assemblée constituante qui devra, au terme, d'un processus électoral parti des communes, imaginer les grands axes de notre vie publique et les institutions démocratiques pour la faire vivre au service de l'intérêt commun.

Radio Terre de Mixes

Radio associative, portée par la MJC de Limours, **Radio Terre de Mixes**, a relayé l'appel de l'APUC à propos des Etats Généraux pour une Constituante.



RADIO
Terre de Mixes
Vos émissions en Podcast!

Le 8 mars dernier, André Bellon, Hugues Debotte et Pascal Geiger ont, durant près de 45', exposé aux auditeurs la nécessité de s'engager pour l'élection d'une Assemblée Constituante.

L'enregistrement, transmis par Denis Reynaud, responsable de RTM, est sur le site de l'Association Pour Une Constituante, ici.

Ils ont leur site ou blog

Plusieurs de nos membres ont mis en ligne sur leur propre site ou blog leurs écrits, leurs réflexions voire leurs « coups de gueule ». Vous pouvez y accéder en cliquant sur les liens suivants:

- [Nécronomie](#)
- [Liens en pays d'OC](#)
- [Nantes Constituante](#)
- [Le Canard républicain](#)

Si vous souhaitez faire connaître votre site (ou blog), vous pouvez nous en communiquer l'adresse.

Vous pouvez également nous soumettre l'adresse de sites qui vous semblent particulièrement intéressants à consulter.

Pour l'heure, en voici quelques uns:

- [TRAZIBULE - Propositions sociales, écologiques, politiques, économiques.](#)
- [Le Canard Réfractaire - Le Canard Réfractaire \(lecanardrefractaire.org\)](#)
- <http://toupie.org/>
- <http://www.reseauducanardpopulaire.info/>

Anne-Cécile Robert (Paris), Guy Léger (Bourges), Hugues Debotte (Normandie), Frédéric Faure (Aude) ont participé à l'élaboration de ce quatrième numéro du Journal des Cercles.

Pour participer à l'élaboration de ce journal, il suffit d'en manifester l'intention par mail à l'adresse suivante: coordinationdescercles@free.fr



**ASSOCIATION POUR
UNE CONSTITUANTE**